

Comité décisionnel de l'administration générale

Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40
(articles 298 et 299 du projet de loi)

Procès-verbal de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 31 août 2020, à 13 h 30, à la salle 089, à laquelle séance sont présentes :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Élène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Yanick Charland**, directeur adjoint du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

SUJET EN DÉCISION

1. NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT la procédure concernant l'affectation et la mutation applicable aux directions d'établissement, laquelle a été adoptée par voie de résolution au comité exécutif (C.E.-074-191202) et amendée par voie de résolution au comité décisionnel de l'administration générale (CDAG – 01 – 2020-02-10);

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de direction d'établissements a été adopté par voie de résolution au conseil des commissaires (C.C.-079-200127) et amendée par voie de résolution au comité décisionnel de l'administration générale (CDAG – 07 – 2020-02-24);

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les directions d'établissement sont nommés et que le comité a siégé le 19 août 2020;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE PROCÉDER à la nomination suivante :

- Madame Mélanie Tremblay au poste de direction adjointe à l'école primaire des Mésanges.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 61 – 2020-08-31

SUJETS EN INFORMATION

2. SUJETS À VENIR (ANNEXE)

3. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)

Nancy Lapointe
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale